



BLOCS-NOTES



CHANT CHORAL

24/04/2018

INFO – Camp chantant

Camp chantant 2018 - Domaine Forget Camp très attendu de tous!

À qui s'adresse le camp chantant ?

En cette année de tournée, le camp s'adresse seulement aux jeunes du 2^e cycle du primaire.

En quoi consiste le camp chantant ?

En différents ateliers dans une ambiance de détente et de plaisir:
Ateliers intensifs en musique pour les chants projets, les ensembles instrumentaux ;
Ateliers académiques;
Ateliers nature et sport pour de l'enrichissement.

Les dates :

8, 9, et 10 mai

Les coûts:

2^e cycle du primaire : 225\$
Forfait comprenant l'hébergement, les repas, la location des salles de cours, les moniteurs, le transport.

Les frais du camp chantant devront être acquittés avant le départ.

L'équipe d'encadrement :

Les titulaires et l'équipe musicale
Les moniteurs

Ceux-ci seront avec les jeunes pour les dodos et les activités sportives.

Vêtements pour le camp

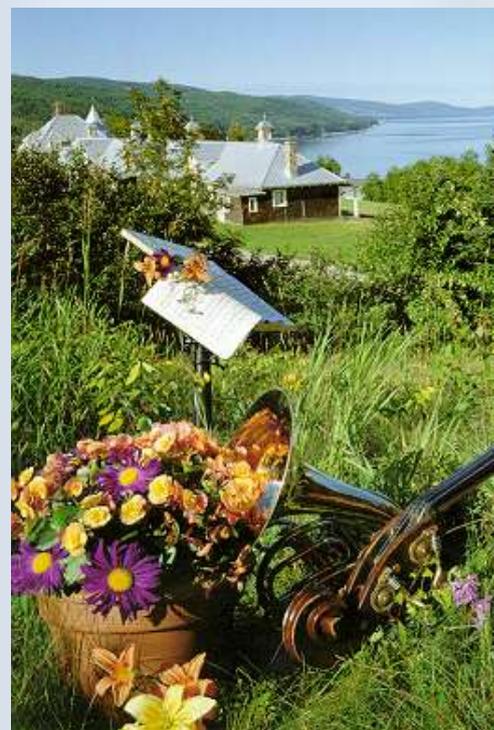
Pour les ateliers : Les costumes de classe et de sport de la Maîtrise
Pour les activités sportives: Les vêtements civils

À mettre à votre agenda

...

Camp chantant 2018

Au Domaine Forget de St-Irénée



*Une merveilleuse
occasion de chanter
dans un décor exceptionnel
et dans une
ambiance chaleureuse !
Céline Binet*



Les consignes – les 3P

Ponctualité en tout temps

Ateliers, repas, activités

Politesse envers les adultes

Sourire et petits mots gentils

Propreté des lieux

Respect des consignes pour les
basilaires, dortoirs et cafétéria

Également appelé le camp mangeant,
aucune nourriture ni friandises
ne seront acceptées.
Il faut penser aux différentes allergies

Les bagages

Les bagages :

Cartables de chansons
Instruments de musique
Matériel scolaire
Médicaments (selon les besoins)
Livre de lecture, toutou,

Suggestions :

Sous-vêtements
Pyjama, pantoufles
Nécessaire de toilette
Serviette, débarbouillette
Sac à linge sale
2 costumes sport Maîtrise
2 Espadrilles (intérieur, extérieur)
2 Costumes civil
Manteau (selon la température)
Bottes de pluie
Sac de couchage et taie d'oreiller

L'utilisation des appareils électroniques sera sous la supervision des adultes. De plus nous ne sommes pas responsables de la perte de ces appareils.

Les règles de vie

Engagement

- Je participe aux activités proposées avec enthousiasme et bonne humeur ;
- J'ai en ma possession tout le matériel demandé par mon enseignante et par les musiciens ;
- Je suis calme et parle d'une voix posée ;
- Je règle mes problèmes rapidement avec les bonnes personnes ;
- J'apporte mon aide pour les besoins techniques ;
- Je respecte les consignes qu'implique une vie de groupe harmonieuse et sécuritaire ;
- Je respecte les consignes en ce qui a trait au costume demandé.

Ces règles devront être observées par tous les petits chanteurs.

Si les consignes données ne sont pas respectées, les jeunes devront retourner à Québec. Les parents devront venir chercher leur enfant à St-Irénée.

De plus, certains jeunes auront à remplir lors de l'inscription, un petit contrat concernant l'engagement ci-haut.



AUTORISATION DES PARENTS

Après avoir pris connaissance de l'horaire, du contenu et des consignes,
nous autorisons notre enfant à participer au Camp chantant 2018
pour les élèves du 2^e cycle
inscrits à l'option chant choral de l'école Anne-Hébert.

Il est attendu que la responsabilité de l'école Anne-Hébert demeure la même tant
pour les sorties extérieures que pour toute activité à l'intérieur de l'école.



*Paiement – SVP faire votre chèque d'ici le 3 mai au nom de
La Maîtrise des petits chanteurs de Québec.*

_____ - _____ = _____
Nom du petit chanteur Degré Chèque Compte chœur Total

Un état de compte vous parviendra d'ici le 30 avril
comprenant les sommes amassées dans le compte chœur de votre enfant, lors des activités de financement.

Autorisation et renseignements

Pour vous rejoindre en cas d'urgence

Tél. maison : _____

Tél. bureau : _____

Courriel : _____

Carte d'assurance maladie : _____

Numéro

Médicaments et allergies

(Prière de nous transmettre toutes les indications)

*Nous nous engageons à payer les frais encourus pour tout retour obligatoire et prématuré
qui pourrait être dû soit à la maladie, soit au comportement inacceptable de notre enfant.*

Signature d'un parent

Signature du Petit Chanteur

Date

Céline Binet – 24 avril 2018